



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

ORGANISATION DE PÉDIBUS





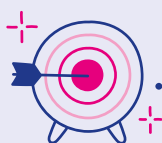
DURÉE

Deux à trois trajets par jour école/accueil extrascolaire.



OBJECTIFS

Accompagner les enfants du primaire à pied vers et depuis l'école/académie sous la surveillance d'adultes formés, afin de décharger les mères de deux à trois trajets par jour.



PUBLIC-CIBLE

Les enfants des écoles primaires de la commune.



LIEU

- Un point déterminé pour les trajets vers et depuis l'école, avec des points de ramassages tout le long du parcours.
- Un point départ de l'école vers l'académie.

DESCRIPTION DU PROJET

Mise en place d'un service d'accompagnement à pied des élèves des écoles primaires vers et depuis l'école supervisés par les gardiens de la paix et d'autres adultes formés.

Un trajet de l'école vers l'académie est également à envisager.

La distance du trajet ne dépassera pas 1,3 km et la durée pas plus de 20 minutes.

Ce type de projet présente de nombreux avantages : écologiques (déplacements à pieds), de santé (encouragement à l'activité

physique avant l'école plutôt que d'être conduit en voiture), de mobilité (réduction du trafic aux heures de pointe), et surtout d'aide pour les mères, dont les temps de parcours et le nombre de trajets dans une journée sont considérables.

L'aspect financier est également un atout pour les mères (le service est gratuit).

Les enfants sont inscrits à l'avance et les parents reçoivent toutes les informations utiles sur le trajet et les accompagnateurs *via* l'école en début d'année.



COMMUNICATION

Les informations détaillées sur les horaires, les itinéraires et les personnes responsables seront communiquées *via* les écoles auprès des parents dès la rentrée scolaire, voire avant les vacances d'été.



NOMBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM

Un chiffre exact ne peut être donné ici vu le nombre de facteurs déterminants pour la constitution du groupe (capacité d'encadrement, longueur et sécurité des trajets, disponibilité des accompagnateurs-trices, ressources disponibles etc.).

Cependant, quelques points sont à considérer.

- Le nombre d'accompagnateurs-trices par rapport au nombre d'enfants : il est primordial de garantir la sécurité et la supervision adéquate des élèves pendant les trajets (1 adulte pour 10 élèves semble raisonnable).
- L'âge des élèves ainsi que leur degré de maturité, les plus petits nécessitant plus d'attention et de supervision.
- L'expérience : pour démarrer un tel programme, il peut être prudent de commencer avec un groupe plus restreint pour évaluer son efficacité et résoudre tout problème potentiel avant d'augmenter le nombre d'élèves participants.

Différents canaux de communication seront utilisés :

- brochures ou dépliants à l'entrée ou dans le cartable ;
- affiches ;
- diffusion lors des réunions parents-enseignants et comité de parents ;
- *via* le site web et les réseaux sociaux de l'école et de la commune ;
- articles de presse locale tel que le petit journal de l'école ou la presse gratuite communale.

CRITÈRES À PRENDRE EN COMPTE

- **Nature des partenaires** : les parents et associations de parents sont à intégrer à la liste de partenaires, toutefois nous préconisons de ne pas les solliciter à moins qu'ils ne soient réellement investis dans la cause. En effet, notre objectif ici est de trouver les moyens de décharger les parents et non le contraire !
- **Les lieux de départ et de ramassage** : doivent être accessibles au plus grand nombre et situés dans des endroits ne créant aucune insécurité ni gêne tant pour le Pédibus que pour les autres usagères et usagers.
- **Le calendrier** : penser aux congés scolaires, ponts et autres jours fériés.
- **La sécurité** : une sensibilisation à la sécurité routière sera régulièrement prévue auprès des enfants du Pédibus.
- **L'itinéraire** : doit être réfléchi en tenant compte du trafic, de la présence de feux de signalisation, de trottoirs adéquats, etc.).



- **L'autorisation des parents** : elle doit être demandée avant que leurs enfants participent au programme.
- **Prévention de situation d'urgence** : prévoir un plan d'urgence en cas de situation imprévue, comme l'absence d'une personne accompagnante, des conditions météorologiques extrêmes, un accident ou des problèmes de santé des élèves.



SERVICE PILOTE DE L'ACTION

Le service de Prévention, Jeunesse, Enseignement, Égalité des chances...



PARTENAIRES

Écoles communales, académies, zone de police, bénévoles (épicène), parents, associations de parents, délégués de classe.



BUDGET À PRÉVOIR

- Frais de communication, promotion, de publication, d'édition en ligne.
- Frais administratifs.
- Frais d'assurance.
- Frais de formation des adultes qui accompagneront (secourisme, gestion de groupe, sécurité routière, etc.).
- Matériel nécessaire (gsm de service, panneaux de rassemblement, gilets de sécurité réfléchissants, drapeaux, cônes de signalisation, etc.).
- Assurances : pour les accompagnateurs et les élèves.
- Salaire du personnel accompagnant (gardiens de la paix, médiateurs...) telles que des subventions gouvernementales, des partenariats avec des entreprises locales, des dons de la communauté ou d'autres sources de soutien financier.



ÉVALUATION

L'action comprendra un volet « feedback » où la récolte des impressions et amélioration du service sera demandé auprès des enfants, parents et accompagnateurs-trices : promotion suffisante de l'action, formations adéquates et suffisantes, pertinence du matériel utilisé au cours des trajets, itinéraire, taille du groupe...

Le feedback sera également demandé aux gardien-nes de la paix et à la police pour le volet sécurité et de l'éventuel impact de l'action sur la réduction du trafic dans le quartier.

Le pilote de l'action établira un tableau de collecte de données incluant le nombre d'élèves participants, la fréquence des trajets, les commentaires des parents et accompagnateurs-rices, les incidents et difficultés rencontrées, etc.

Un focus sera mis sur les points problématiques afin d'apporter les ajustements en conséquence.

Partage des résultats : les résultats de l'évaluation seront diffusés auprès des accompagnateurs-rices, parents, enfants, écoles, personnel communal afin de déterminer ensemble, selon les points abordés, les meilleurs ajustements à faire pour la suite.

La commune d'Evere dispose d'un Pédibus depuis 2012, subventionné par BXL Mobilité. Des trajets entre les écoles et l'Académie ou le [Centre culturel l'Entrela'](#) sont prévus. Un autre exemple en Wallonie, dans la commune de Musson : <https://www.musson.be/evenements/pedibus-2023>



LIENS

Commune d'Evere : Projet Marmottons, géré par le service Jeunesse, qui propose un bus communal transportant les écoliers vers un local d'activités à la maison communale : <https://evere.brussels/fr/jeunesse/activites/marmottons>

Pour inspiration, un excellent guide élaboré en Wallonie - **Portail de la mobilité en Wallonie** :

- https://mobilite.wallonie.be/files/emsr/pedibus_guide_2020.pdf
- <https://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-etablissement-scolaire/education-mobilite-et-securite-routiere-emsr/le-pedibus.html>

Site du **Mouvement Colibris** :

- [Mettre en place un Pédibus | Mouvement Colibris \(colibris-lemouvement.org\)](https://colibris-lemouvement.org)

Brulocalis qui peut octroyer des subsides : <https://brulocalis.brussels/fr/notre-association/equipe/nina-ramos>